

dial

diffusion de l'information sur l'Amérique latine

47, QUAI DES GRANDS-AUGUSTINS - 75006 PARIS - FRANCE - TÉL. (1) 46.33.42.47

CCP 1248.74-N PARIS - Du mardi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h 30

Hebdomadaire - n° 1232 - 1er octobre 1987 - 4 F

D 1232 HAÏTI: DÉCLARATION CONTROVERSÉE DES ÉVÊQUES

Dans la situation explosive du pays (cf. DIAL D 1228 et 1229), la déclaration de l'épiscopat haïtien du 29 août 1987 apportait un élément supplémentaire de tension. En effet, sous le titre "Réponses de la conférence épiscopale à quelques questions d'actualité dans l'Eglise d'Haïti", les évêques mettaient en garde contre l'apparition récente (dans les slogans) d'une "Eglise populaire"; attiraient l'attention sur la "tentative de récupération des communautés ecclésiales de base à des fins politiques"; rappelaient la prééminence juridictionnelle de l'évêque par rapport au supérieur religieux; évoquaient "les idéologies capitaliste, socialiste et marxiste"; et rappelaient également que tout évêque est maître chez lui... Destinés dans l'esprit des évêques à nourrir le débat et à clarifier les positions à l'intérieur de l'Eglise d'Haïti, ces rappels aboutissaient en fait à durcir les positions divergentes à l'intérieur de l'Eglise catholique (cf. DIAL D 1099). Ci-dessous texte intégral de la déclaration de la Conférence épiscopale d'Haïti le 29 août 1987.

Note DIAL

RÉPONSES DE LA CONFÉRENCE EPISCOPALE A QUELQUES QUESTIONS D'ACTUALITÉ DANS L'ÉGLISE D'HAÏTI

1. Des questions d'une brûlante actualité se posent dans l'Eglise d'Haïti. Sous l'influence de certains courants de pensée circulent des idées nouvelles sur l'Eglise, les communautés ecclésiales de base, les rapports entre évêques et congrégations religieuses, sur les idéologies, etc.

2. La Conférence épiscopale d'Haïti, soucieuse d'éclairer le peuple de Dieu, veut par ce message apporter quelque lumière. Pour cela, les évêques se sont appliqués à analyser la réalité pour la confronter avec l'Evangile et l'enseignement du magistère. De cette confrontation, ils ont dégagé quelques orientations et directives en vue d'aider l'Eglise d'Haïti à mieux remplir sa mission de communion dans le pays.

Ce sont les réponses à ces questions d'actualité qui sont livrées dans ces pages.

I - LA QUESTION D'UNE "EGLISE POPULAIRE"

3. Depuis un certain temps, nous entendons parler d'"Eglise populaire" en Haïti. Qu'est-ce que cela veut dire? Avant de répondre à cette question faisons remarquer que l'utilisation en Haïti de l'expression "Eglise populaire" est relativement récente. Elle date de quelques mois seulement et n'est répétée qu'à Port-au-Prince et dans quelques villes de province, surtout dans les milieux jeunes. Le monde rural ignore cette expression et la plupart des adultes du milieu urbain ne l'acceptent pas. L'expression "Eglise populaire", d'après le document de la 3ème conférence latino-américaine de Puebla, "ne paraît pas très heureuse" (n° 263).

4. D'abord, parce que l'Eglise ne naît pas du peuple. L'Eglise naît de la foi en Jésus-Christ qui l'a fondée dans l'histoire, sur les apôtres.

- A plus forte raison, l'Eglise ne naît pas du peuple, si l'on donne au mot "peuple" un contenu purement politique, en le réduisant à certaines couches de la population à l'exclusion de certains groupes considérés comme n'appartenant pas au peuple. "On introduit alors nécessairement dans l'Eglise la lutte des classes, l'acceptation de la violence et une certaine radicalisation politique".

- Enfin, l'expression "Eglise populaire" laisse entendre qu'il y a une base et un sommet dans l'Eglise. Or, il n'y a pas une base et un sommet dans l'Eglise, dans le sens où on le dit couramment. Car, la base, selon ce que dit Saint Paul, ce sont les apôtres qui constituent la "fondation" de l'Eglise; le sommet, c'est Jésus-Christ lui-même qui est la clé de voûte de l'Eglise (Eph. 3, 20).

5. L'Eglise est un corps dont le Christ est la tête et nous les membres. Par conséquent, comme dans tout corps, il faut une articulation entre la tête et les membres. Donc si l'Eglise dite "populaire" disait: "je n'ai pas besoin de la tête", elle se détacherait non seulement du corps qu'est l'Eglise, mais également de la tête qu'est le Christ. (Cf. Col. 1, 18; Eph. 4, 15-16). "Une 'Eglise populaire' opposée à l'Eglise présidée par ses pasteurs légitimes est - du point de vue de l'enseignement du Seigneur et des apôtres du Nouveau Testament et aussi de l'enseignement ancien et récent du magistère solennel de l'Eglise - une déviation par rapport à la volonté et au plan de salut de Jésus-Christ" (Jean-Paul II) (1).

6. Par conséquent, l'expression "Eglise populaire" en raison de la réalité et du contenu qu'elle véhicule, n'est pas acceptable. L'Eglise, dans la ligne de son option préférentielle pour les pauvres, s'est engagée et continuera de s'engager avec le peuple afin de l'aider à réaliser sa libération et son salut en Jésus-Christ.

II - LES COMMUNAUTÉS ECCLÉSIALES DE BASE

7. Les communautés ecclésiales de base sont nées dans le cadre de la paroisse. Elles ne constituent pas une génération spontanée. Elles sont suscitées par l'Esprit-Saint à l'oeuvre dans l'Eglise. Elles sont reliées à la paroisse par leur référence constante au curé, par celui-ci à l'Eglise diocésaine présidée par l'évêque et par l'évêque à l'Eglise universelle, présidée par le Pape.

8. Ces communautés ecclésiales de base sont des lieux de partage de la Parole de Dieu, des lieux où l'on se nourrit de l'eucharistie, des lieux d'engagement dans l'existence quotidienne. Elles organisent des services d'entraide à travers la paroisse, elles s'efforcent de réaliser une vie fraternelle comme celle des premiers chrétiens, elles font preuve d'une fidélité remarquable à la prière. Voilà, en quelques mots, ce que sont et ce que veulent être les communautés ecclésiales de base en Haïti.

9. Depuis quelque temps, nous assistons à une tentative de récupération de ces communautés ecclésiales de base dont on veut faire des lieux d'action politique. Bien plus, nous constatons une certaine tendance à les faire dévier de la ligne authentique de l'Eglise. Certaines sont manipulées et écartées de la vraie communion avec leur évêque, bien souvent par des secteurs qui n'ont rien à voir avec l'Eglise. Nous mettons en garde les fidèles contre cette tentative de récupération des communautés ecclésiales à des fins politiques.

10. Il est sûr que les laïcs doivent s'organiser en associations, en partis politiques, en syndicats, etc... mais ils ne peuvent pas utiliser les communautés ecclésiales de base comme instruments de leurs revendications politiques et sociales.

(1) Lettre de Jean-Paul II aux évêques du Nicaragua du 29 juin 1982 [cf. DIAL D 798]. Le texte original parle de "grave déviation" [NdE].

11. Les communautés ecclésiales de base représentent le grand espoir de l'Eglise d'Haïti, dans la mesure où elles persévèrent dans la fidélité à cette Eglise. Nous exhortons les membres de ces communautés à persévérer dans la fidélité à la Parole de Dieu, dans la foi à cette parole et dans l'engagement selon cette parole.

III - LA QUESTION DES RAPPORTS ENTRE ÉVÊQUES ET CONGRÉGATIONS RELIGIEUSES EN MATIÈRE D'OBÉDIENCE ET DE DÉCISION PASTORALE

12. Il y a dans l'Eglise des prêtres séculiers et des prêtres religieux. Les prêtres séculiers sont au service de l'Eglise à travers le diocèse auquel ils sont incardinés. Les prêtres religieux sont au service de l'Eglise, à travers leurs congrégations religieuses, représentées par leurs supérieurs. Les prêtres séculiers dépendent donc directement de l'évêque diocésain en matière de nomination. Quand il s'agit de nomination d'un prêtre religieux, le supérieur religieux donne l'obédience, l'évêque confère le pouvoir comme curé ou vicaire (Can. 682). Donc un évêque n'intervient jamais dans une congrégation religieuse pour donner une obédience à un religieux.

13. En matière de pastorale, nous devons distinguer le plan de la décision et le plan de la recherche.

- Au plan de la décision, seuls les évêques sont habilités à donner des directives qui engagent l'Eglise dans son action pastorale.

- Au plan de la recherche pastorale, les religieux, les religieuses et les laïcs sont appelés à la participation et à la collaboration, selon leur compétence et leurs charismes.

IV. L'ÉGLISE FACE AUX IDÉOLOGIES

14. En ce qui concerne les idéologies capitaliste, socialiste et marxiste, nous distinguons avec Jean XXIII les doctrines et les mouvements historiques qui en sont issus. *"Une doctrine une fois fixée et formulée ne change plus, dit Jean XXIII, tandis que des mouvements ayant pour objet des conditions concrètes et changeantes de la vie ne peuvent pas ne pas être largement influencés par cette évolution"* Jean XXIII, *Pacem in terris*, n° 159).

15. Donc nous ne pouvons admettre ni l'idéologie marxiste qui prétend que Dieu n'existe pas, qui prône la violence, la lutte des classes, le matérialisme athée, ni l'idéologie du capitalisme libéral qui exalte l'individu et exploite la communauté, qui recherche exclusivement le profit, l'intérêt et la puissance et qui considère les solidarités sociales comme des conséquences des initiatives individuelles et non pas comme un but de l'organisation sociale.

16. Quant au socialisme, il y en a 50 formes différentes! Il y a le socialisme allemand, africain, français, russe, etc... mais la plupart des formes de socialisme sont inspirées par des idéologies incompatibles avec la foi. Donc un discernement s'impose. *"Trop souvent, dit le pape Paul VI, les chrétiens attirés par le socialisme ont tendance à idéaliser en termes d'ailleurs très généreux: volonté de justice, de solidarité et d'égalité. Ils refusent de reconnaître les contraintes des mouvements historiques socialistes, qui restent conditionnés par leurs idéologies d'origine"* (Octogesima Adveniens, n° 31).

17. Entre les divers socialismes, des distinctions sont à établir. Mais à travers ces distinctions on doit rechercher le lien concret qui unit ces socialismes et la mesure dans laquelle sont sauvegardées les valeurs essentielles de liberté, de responsabilité et d'ouverture au spirituel qui garantissent l'épanouissement intégral de l'homme.

18. En résumé, la conférence épiscopale pense qu'entre un système qui exploite la communauté au profit de l'individu, comme le fait le capitalisme libéral et un autre

système qui utilise l'individu pour l'intérêt de la collectivité, comme c'est le cas dans le communisme marxiste, il y a place pour une voie intermédiaire qui respecte à la fois les droits de la personne et de la communauté. Cette voie intermédiaire serait-elle le socialisme? Ce n'est pas sûr parce que dans le concret aucun pays n'a connu de succès en ce domaine. **Nous appelons de tous nos vœux un effort de créativité dans le pays auquel tous les Haïtiens sont invités à participer pour trouver un système adapté aux valeurs culturelles et spirituelles de notre peuple.**

V - RÔLE DE LA CONFÉRENCE ÉPISCOPALE D'HAÏTI

19. Comme toute conférence épiscopale, la Conférence épiscopale d'Haïti n'a pas de juridiction sur les diocèses. Chaque diocèse est autonome et dépend directement du Saint-Siège. Par conséquent la conférence épiscopale n'a pas le droit d'intervenir dans un diocèse pour régler un problème de quelque nature que ce soit. Il en est de même d'un évêque par rapport à un autre diocèse. En aucune façon, il n'a le droit d'intervenir dans les affaires d'un autre diocèse, qu'il s'agisse des affaires de nature pastorale, religieuse ou politique.

20. Cependant comme le dit le pape Jean-Paul II, *"un évêque n'est jamais seul, car il se trouve en COMMUNION vivante et dynamique avec le pape et ses frères évêques du monde entier"*. Cette communion, née de la participation au sacerdoce de Jésus-Christ, se manifeste de façon encore plus concrète entre les évêques de la conférence épiscopale, laquelle a pour but de manifester de façon visible l'unité de l'Eglise.

La conférence épiscopale est également un centre de coordination pastorale, chargée de faire converger dans une pastorale d'ensemble les choix pastoraux à suivre et les engagements apostoliques à préférer. C'est ici que se situent les différentes commissions pastorales des jeunes, des laïcs, des communications sociales, etc. chargées d'établir les liens entre la Conférence épiscopale d'Haïti et les divers mouvements d'apostolat de l'Eglise.

CONCLUSION

21. Conscients de leur responsabilité de pasteur, les évêques d'Haïti ont jugé qu'il était de leur devoir de relever ces questions d'actualité et d'y apporter réponses, à la lumière de l'Evangile et de l'enseignement du magistère.

22. Puissent ces réponses être accueillies avec la même sérénité, aussi bien par les membres du peuple de Dieu que par tous les hommes de bonne volonté. C'est dans cette espérance qu'est proposée à la méditation de tous les chrétiens l'exhortation de l'apôtre Paul dans sa lettre aux Ephésiens: *"Tenez vous donc debout avec la vérité pour ceinture, la justice pour cuirasse et pour chaussure le zèle à propager l'Evangile de la paix, ayant toujours en main le bouclier de la foi"*.

Donné au siège de la Conférence épiscopale d'Haïti le 29 août 1987

Mgr François Gayot, s.m.m., évêque de Cap-Haïtien, président de la CEH
Mgr Léonard P. Laroche, évêque de Hinche, vice-président de la CEH
Mgr Joseph Lafontant, évêque auxiliaire de Port-au-Prince, secrétaire général de la CEH
Mgr Willy Romelus, évêque de Jérémie
Mgr Louis Kebreau, s.d.b., évêque auxiliaire de Port-au-Prince
Mgr François Ligondé, archevêque de Port-au-Prince
Mgr Claudius Angenor, évêque des Cayes
Mgr Emmanuel Constant, évêque des Gonaïves
Mgr Frantz Colimon, s.m.m., évêque de Port-de-Paix
Mgr Alex Verdier, évêque coadjuteur des Cayes

(Diffusion DIAL - En cas de reproduction, indiquer la source DIAL)

Abonnement annuel: France 320 F - Etranger 380 F - Avion 450 F
Direct. Charles ANTOINE - Imp. DIAL - Com. par. presse 56249 - ISSN 0399-6441